

## Compte-rendu de la visite de site #2

Concertation préalable relative au projet Parisanté Campus

Mercredi 13 octobre 2021

### Déroulement

**Lieu** : 74 boulevard de Port-Royal, 75005 Paris

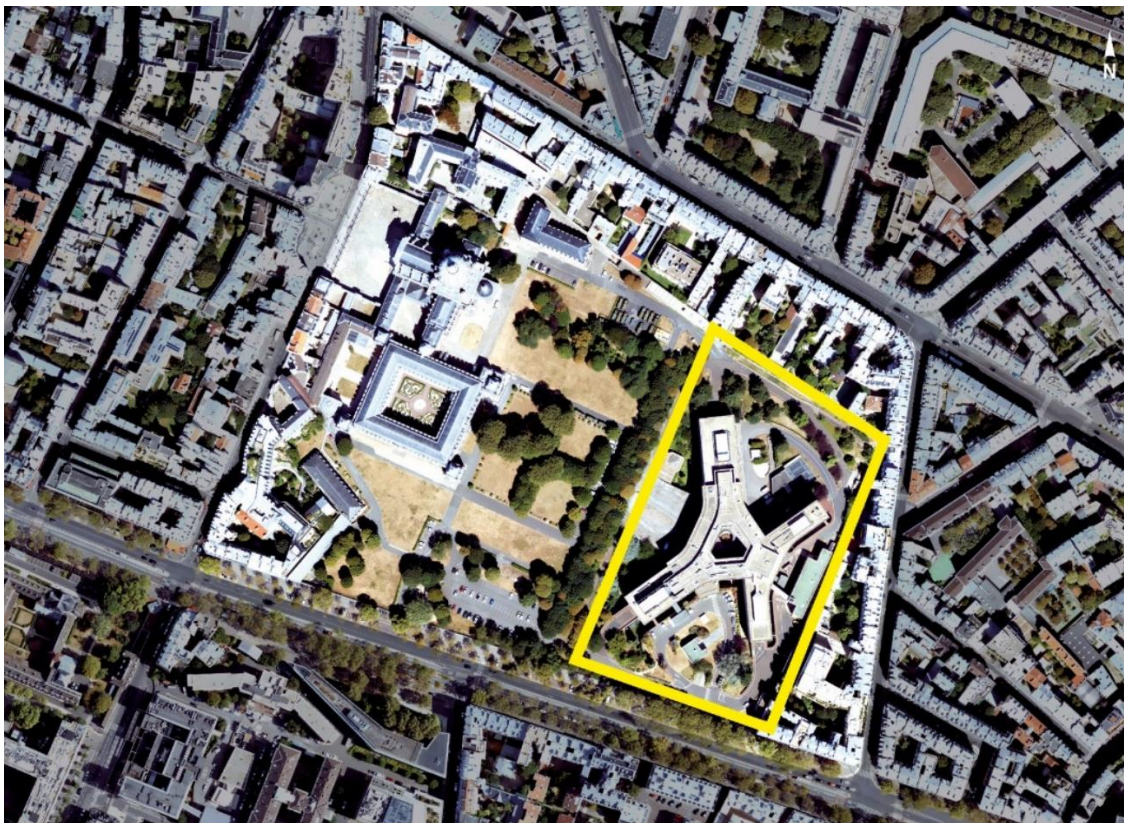
**Date** : jeudi 13 octobre 2021

**Horaire** : De 14h00 à 16h00

Dans le cadre d'un projet immobilier et urbain, la visite du site du programme Parisanté Campus et de ses limites permet au public de mieux percevoir le projet *in situ*.

Le site étant actuellement sous la responsabilité du Ministère des Armées, une autorisation préalable a été remplie par les participants, afin qu'ils puissent accéder au site du Val-de-Grâce (voir image ci-dessous)

La visite concerne uniquement le périmètre du projet, c'est-à-dire l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Seuls les extérieurs sont visités.



Délimitation du périmètre du projet Parisanté Campus

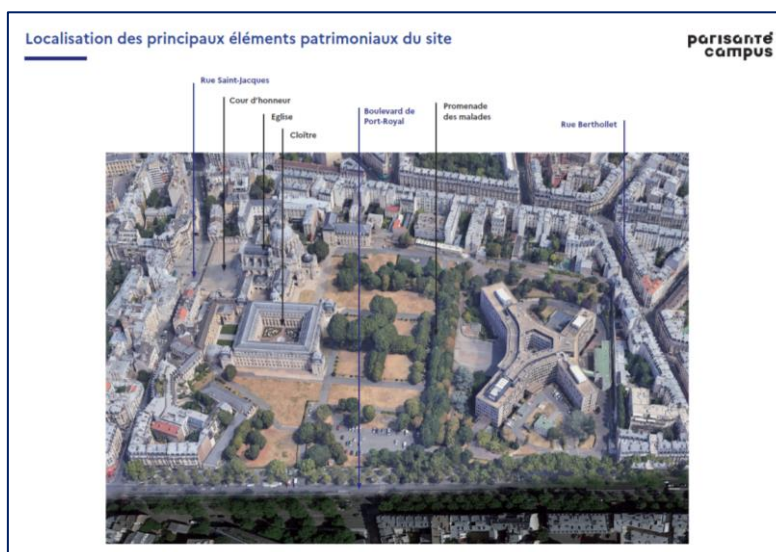
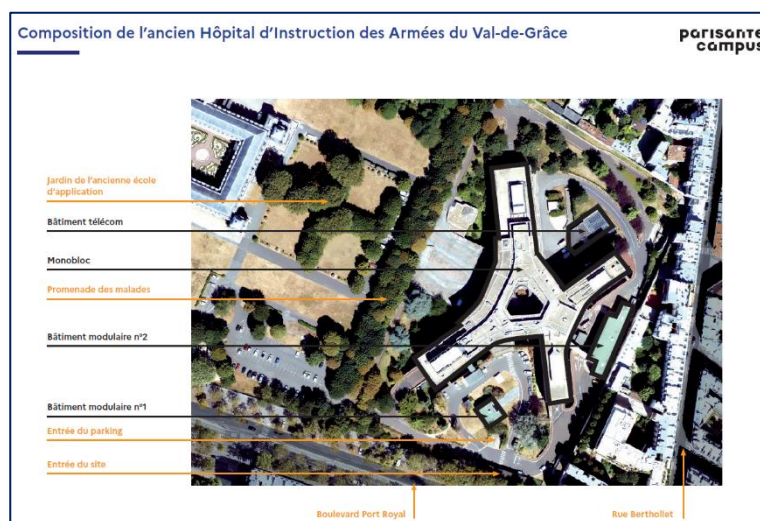
## Présents

- **Brigitte Fargeville**, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Garante de la concertation
- **Virginie Rault**, Directrice juridique et immobilier, Parisanté Campus
- **Margot Longé**, Directrice de projets campus innovation santé, Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF)
- **Major Paoli**, Major et surveillant du site militaire
- **Clara Wisson**, Agence Parimage

**20 participants** étaient inscrits à la visite de site, et **13 participants** étaient présents.

## Documentation disponible

Des cartes du site ont été distribuées aux participants afin de faciliter leur repérage.



## Contenu des échanges

Durant la visite, plusieurs points d'arrêts ont permis des échanges entre les intervenants et les participants.

### ➤ Sur le site actuel

- Un participant souhaite connaître la capacité d'accueil du site.
  - Le porteur de projet explique qu'auparavant le site accueillait environ 2 000 personnes (patients, personnel soignant et visiteurs). À ce jour, le site est occupé par 340 militaires. La capacité d'accueil du projet à terme sera d'environ 3 000 personnes.
- Un participant souhaite connaître les raisons qui ont entraîné la fermeture du site.
  - Le porteur de projet indique que la rénovation de l'hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce avait été considérée comme financièrement trop élevée et que sa localisation n'est pas optimale pour les besoins du Ministère des Armées. Les activités de soins ont été déplacées vers les deux autres hôpitaux d'instruction des armées (HIA), l'équivalent des CHU civils, de la région parisienne : Percy à Clamart (Hauts-de-Seine) et Begin à Vincennes (Val-de-Marne). Deux établissements dont la vocation est à 100 % militaire, avec la prise en charge des soldats blessés en opération.
- Un participant demande pourquoi le site ne devient pas un hôpital public.
  - Le porteur de projet explique que, selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'offre de soins et notamment d'hôpitaux publics sur la ville de Paris est considérée comme étant suffisante pour couvrir les besoins de la population, sont ainsi situés à proximité l'hôpital Cochin et l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. Une riveraine évoque par ailleurs et selon elle une surcapacité d'hôpitaux sur Paris au détriment de la banlieue parisienne.
- Un participant souhaite savoir qui occupe le bâtiment actuellement.
  - Le porteur de projet informe que le bâtiment sera occupé par les soldats de l'opération Sentinelle, et ce jusqu'à la fin de l'année 2024, soit après les jeux olympiques prévus du 26 juillet au 11 août 2024 et les jeux paralympiques prévus du 28 août au 8 septembre et organisés en France.

### ➤ Sur le projet immobilier

- Un participant demande si le bâtiment sera démoli.
  - Le porteur de projet indique que le bâtiment principal, appelé le « monobloc », sera conservé afin d'être réhabilité et restructuré pour les besoins du projet. Le projet prévoit en revanche de déconstruire les petits bâtiments annexes au Monobloc comme indiqué dans le dossier de concertation.
- Un participant demande plus d'informations relatives à la volumétrie du site.
  - Le porteur de projet explique qu'une moitié du site sera occupée par des structures publiques (de recherche et de formation notamment),

et que l'autre moitié du site sera occupé par des acteurs privés (entreprises, start-up).

- Un participant s'interroge sur la construction de logements.
  - Le porteur de projet indique que le projet devrait intégrer une résidence à destination des chercheurs et des étudiants qui travailleront et étudieront sur le site.
- Un participant demande si de nouveaux accès au site sont envisagés.
  - Le porteur de projet explique que les futurs accès du site sont encore à l'étude, l'ambition du projet PariSanté étant bien d'ouvrir le site sur la ville. Parmi les options à l'étude et présentée lors de l'atelier urbain du 7 octobre, il est envisagé de créer un nouvel accès par l'ancienne place d'arme qui serait dédié aux mobilités douces (piéton, vélos, etc.) et aux PMR (Personne à Mobilité Réduite).
- Un participant souhaite savoir s'il est possible de désenclaver le terrain et de le rendre traversant afin d'en améliorer les accès.
  - Le porteur de projet indique que le site de l'ancien Hôpital d'instruction des Armées est bordé par des habitations privées au Nord et à l'Est qui ne permettent pas d'envisager la création d'un nouvel accès.

## ➤ **Sur les effets du projet**

- Un participant demande plus d'information sur la délimitation du site et souhaite connaître la date d'autorisation d'ouverture des jardins.
  - Le porteur de projet explique que sur la parcelle qui deviendra propriété du MESRI, le site pourrait être accessible au public dès la fin des travaux. Quant à l'ouverture de la parcelle historique qui restera propriété du Ministère des Armées, elle présente des enjeux de sécurité militaire et fait l'objet de discussions entre le Ministère de Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris. L'ouverture de cette parcelle ne relève néanmoins pas du périmètre de PariSanté Campus.  
La délimitation entre les deux sites se situe à ce stade du projet au niveau de la promenade des malades qui restera dans le périmètre de propriété du Ministère des Armées.
- Plusieurs riverains demandent si des parkings sont prévus.
  - Le porteur de projet confirme que des places de parkings souterrains sont prévus.
- Un riverain estime qu'il est paradoxal de laisser des parkings extérieurs, il ajoute que l'offre de transports en commun est suffisante.

## ➤ **Sur la mise en œuvre du programme (acteurs, planning, financement)**

- Un participant souhaite connaître le planning du projet.
  - Le porteur de projet indique que le projet est aujourd'hui dans une phase très amont de définition du programme. Les travaux devraient débuter en 2026 pour une livraison du bâtiment réhabilité en 2028. Le concessionnaire qui sera désigné à l'issue d'un appel d'offre public sera en charge de la conception du projet, des travaux, puis de

l'exploitation du futur campus. Un participant s'interroge sur la coordination entre les projets similaires de l'Hôtel-Dieu.

- Le porteur de projet explique que l'objectif de PariSanté Campus est de répondre à une demande de l'ensemble des acteurs du numérique en santé et s'inscrit bien dans une logique de partenariat et de collaboration avec d'autres acteurs. Il souligne par ailleurs que PariSanté Campus a la volonté de collaborer et de s'insérer de façon harmonieuse dans l'écosystème entrepreneurial.

➤ **Sur la concertation**

Les différents intervenants informent les participants des prochaines rencontres et leur proposent d'aller visiter le [site internet](#) de la concertation.